

Textes de **Marc Givry**,  
architecte et membre  
de l'Association  
française du génie  
parasismique (AFPS)

Photographies de **Sébastien  
Gominet** (IRMa)

2023  
EN IMAGES



◀ Pignon effondré, route barrée à Cram-Chaban en  
Charente Maritime après le séisme du 16 juin 2023.





## SEISME DE CHARENTE – 16 JUIN 2023

Le 16 juin 2023 à 18h38 un séisme s'est produit à 24 km au Sud-Ouest de Niort et à 35 km au Nord-Est de la Rochelle. Sa magnitude a été estimée à ML 5.8 (en magnitude locale) Mw 4.8 (en magnitude de moment) et sa profondeur à environ 3 km. Il a été fortement ressenti dans le quart nord-ouest de la France parfois au delà de 300 km de distance et il a produit des dégâts dans la zone épiscopale, en particulier dans les communes de La Laigne et de Cram-Chaban, essentiellement sur des bâtiments anciens. Fort heureusement, il n'y a pas eu de victime grave. Deux fortes répliques ont été ressenties le lendemain à 4h27 et 9h31. Un séisme de cette magnitude se produit en moyenne tous les 10 ans dans l'hexagone (le 7 septembre 1972 un séisme de magnitude équivalente s'était produit entre l'île d'Oléron et la Rochelle). Ce séisme n'a pas été une surprise pour les sismologues, mais pour les habitants très certainement.

D'un point de vue historique, des séismes d'intensité beaucoup plus forte se sont déjà produits dans un rayon de 80 km autour de l'épicentre (notamment le séisme de Gatine-Parthenay du 9 janvier 1722 dont l'intensité a été estimée à VII-VIII).

▲ Pignon effondré, un dégât caractéristique constaté sur les anciennes constructions en maçonnerie.

Il faut toutefois remarquer que les tirants métalliques qui existaient avant le séisme ont empêché les désordres du pignon de se propager plus loin.

Clocher endommagé ▶

▲ Fissure sur le mur de l'école



Angle effondré ▶



Si le séisme n'a pas fait de victime grave, il a endommagé plus de 5000 bâtiments dont 400 avec des dommages aux structures porteuses. Fin juin, la Caisse centrale de réassurance (CCR) donnait un montant compris entre 200 et 350 millions d'euros pour le coût des dégâts.

Comme toujours après ce type d'évènement, les pompiers, la gendarmerie, les municipalités et tous les autres services publics sont fortement mobilisés. Très rapidement le 7 juillet 2023, 10 communes seront reconnues en état de catastrophe naturelle.

◀ Sécurisation de périmètre à Cram-Chaban



◀ Patrouille de gendarmerie dans le périmètre interdit

Étaiements de bâtiments endommagés (certains étaielements sont signés, notamment USAR 47 qui signifie Unité de sauvetage, d'appui et de recherche du Lot-et-Garonne, une unité venue en renfort)

